

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 150 (2005)  
**Heft:** 4-5

**Artikel:** Prémices à l'opération "SUNRISE" : le sang épargné ou l'audace du colonel Mario Martinoni  
**Autor:** Pedrazzini, Dominic M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346498>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Prémices à l'Opération « SUNRISE »

## Le sang épargné ou l'audace du colonel Mario Martinoni

Le 1<sup>er</sup> mai prochain sera officiellement commémoré à Losone le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'opération « SUNRISE », soit l'aboutissement des tractations entreprises en mai 1945 auprès des belligérants, entre autres par le major Max Waibel. Ces démarches ont débouché sur la reddition des forces du Reich en Italie du Nord, évitant également à la Suisse les conséquences funestes d'une prolongation de la guerre, voire des violations de sa frontière.

### ■ Col Dominic M. Pedrazzini

Le 2 mai 2005, un colloque international réunira à Locarno des historiens qui analyseront les différents aspects de ces négociations et leurs conséquences. Inédit en Suisse romande, mais encore très présent au Tessin, un autre incident a retenu notre attention. En 2003 paraissait à Côme un ouvrage abondamment illustré relatant un épisode parmi les événements qui ont amené des unités allemandes stationnées dans la région de Côme à tenter de passer en Suisse à fin avril 1945<sup>1</sup>.

La frontière suisse étant close, leur reddition, leur éventuel internement en Suisse ne vont pas sans périls, sous la pression des diverses forces en présence. Le 18 octobre 1944 déjà, partisans et fascistes se sont violemment accrochés dans la montagne à Bagni di Craveggia, aux confins italiens du val Onsernone. Le pire est évité grâce aux lieutenants tessinois Federico

Marescotti qui y perdit la vie et à Augusto Rima<sup>2</sup>. Or, tout peut basculer. L'année suivante, le drame est à nouveau prévisible au sud du Tessin.

### Alerte à la frontière

Au poste frontière de Chiasso, le 26 avril 1945 en début d'après-midi, le drapeau de la république fasciste de Salò est amené et tombe dans la boue, les couleurs italiennes de Savoie sont hissées sous les applaudissements des témoins. Dans la région, les partisans n'arrêtent pas leurs expéditions, mais les Allemands refusent de se laisser arrêter par des *franc-tireurs*. Le 27 avril, à 14 h30, un train sanitaire allemand arrive à Chiasso; les patients sont plus de 400, accompagnés de 13 médecins. Le lendemain, le convoi arrive à Mendrisio, en vue d'un internement en Suisse. Plus tard, à Ponte Chiasso, une colonne sanitaire allemande s'avance, venant de la villa d'Este que la Wehrmacht a transformée

en hôpital de campagne. Sous l'emblème de la Croix-Rouge, ce sont 500 blessés, médecins et infirmières, tout l'hôpital militaire de Bologne qui attend de pouvoir entrer en Suisse. Le gros des forces allemandes stationnées à Côme est rassemblé dans le stade aux ordres du général Hans Leyers. Un détachement d'une centaine de personnes, appartenant à la *Wehrmacht* et à un état-major spécial de la Marine, mais aussi quelques SS (la plupart des officiers), se présente à Ponte Chiasso et demande à passer en territoire helvétique. On signale aussi trois véhicules lourds avec remorque, chargés d'explosifs et d'armes. Les Allemands refusent toujours de se rendre aux partisans et s'appêtent à passer le poste de douane. Les Suisses, déjà alertés le soir du 24 avril, les refoulent.

### Entre le marteau et l'enclume...

Dans la nuit, une fusillade se déclenche le long de la frontière

<sup>1</sup> Ricciotti Lazzero: La guerra sul confine. Nazisti e repubblicani sul lago di Como. La resa dei Tedeschi al valico di Chiasso. Como, Istituto di Storia Contemporanea «Pier Amato Perretta», Grafica Marelli, 2003.

<sup>2</sup> Paolo Bologna: «18 ottobre 1944. Bagni di Craveggia. L'ultima disperata battaglia partigiana ai Bagni di Craveggia», Novara N° 1, 1975, rivista bimestr. della Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Novara. Augusto Rima: I fatti dei bagni di Craveggia del 18 ottobre 1944: una delle più gravi violazioni territoriali della Svizzera in tempo di guerra. Losone, 1989 (1. ed. 1979).

entre des Allemands qui tentent d'avancer et les partisans. A deux heures du matin, le commandement suisse fait évacuer toutes les maisons situées aux alentours du poste de douane. On craint un affrontement entre belligérants, dont nombre de partisans italiens, au milieu desquels la population civile pourrait se trouver prise.

Le premier-lieutenant médecin Luisoni découvre à l'hôtel Bahnhof tout proche une charmante demoiselle qui dort paisiblement. Elle se réveille et lui dit en italien, avec un accent anglais qu'il faut lui laisser sa chambre, les combats cesseront sûrement le soir même, les Américains progressant déjà depuis Côme. Est-ce une espionne? Protégés par des sacs de sable, les hommes du capitaine Otto Pedrazzini<sup>3</sup> veillent aux fenêtres, avec l'ordre précis d'empêcher la colonne allemande de pénétrer en Suisse. Ils savent que ces combattants, lâchés dans la nature, privés de leur encadrement habituel, mènent leur propre guerre. Nos soldats ont reçu l'ordre de tirer sur tout agresseur. Le cas ne se présentera pas, bien que la frontière ne soit pas vraiment imperméable: aucun obstacle n'y a été édifié!

Sur le versant italien, la colonne allemande attend sur la grande place attenante à la douane. A Chiasso, des armes automatiques sont mises en position sur les toits, mitrailleuses et canons antichars dissimulés dans l'entrée des bâtiments. Chargés

d'armes, de munitions et d'explosifs, les autocars restent bloqués à la frontière. L'ordre donné à la compagnie de grenadiers 32 est clair: occuper et tenir la douane et ses alentours, empêcher quiconque de franchir la frontière, appuyer par le feu les postes avancés.

Aux premières heures du jour, des groupes de partisans s'approchent. La situation s'aggrave; il est évident que les Allemands réagiront à toute provocation et pourront être amenés à franchir la frontière. Déterminé, le commandant de bataillon va parlementer avec les officiers de l'autre côté des barbelés. «*Nous ne nous rendrons qu'aux Américains, maintenant les Allemands, si nous sommes attaqués par les partisans, nous riposterons*<sup>4</sup>.»

La situation devient préoccupante. Un partisan tente de s'emparer par la force du pistolet-mitrailleur d'un officier de la *Wehrmacht* qui lâche son arme; un coup part, blessant un soldat allemand et un partisan italien. De Côme parvient le grondement des canons de l'avant-garde américaine. Pendant ce temps, les frontaliers s'enfuient. On apprend que de petits groupes d'hommes de la *Wehrmacht* ont réussi à entrer en Suisse par les bois et à atteindre Chiasso. Devant l'école, plusieurs d'entre eux remettent leurs armes à un des soldats de notre protection antiaérienne. La nuit se fait oppressante.

Le 28 avril, Luisoni, seul médecin sur le front, contrôle, sec-

tion par section, la division sanitaire allemande arrivée en Suisse le soir précédent. Elle est composée d'un hôpital de campagne mobile avec tous ses moyens motorisés avec, en outre, un crématore et un groupe d'accortes personnes qui suivent habituellement les armées! La colonne, stationnée sur le terrain du Football-Club de Chiasso, achèvera son périple en Argovie.

## Nécessité fait loi...

A l'aube de ce même 28 avril, sous une pluie persistante, le colonel Mario Martinoni arrive à Chiasso. Commandant du régiment tessinois d'infanterie de montagne 32/régiment frontière de carabiniers de montagne 64<sup>5</sup>, cet officier, très estimé au Tessin, est responsable du secteur méridional de ce canton. Selon Ricciotti Lazzero, il téléphone à maintes reprises à Berne, informant le Commandement de l'armée de la situation, tentant de faire révoquer l'ordre qui interdit l'entrée de la Suisse aux belligérants.

Voyant que rien ne se passe, il décide d'aller parlementer directement avec eux. Le consul de suisse à Milan, Franco Brenni, vient d'arriver. La discussion s'envenime. Obstinés, les Allemands ne veulent se rendre qu'aux Américains. A dix heures, Berne confirme par téléphone l'ordre de ne laisser entrer en Suisse aucune personne armée mais autorise toutefois l'envoi à Côme d'un officier parlant l'an-

<sup>3</sup> (1915-1982) officier instructeur d'infanterie, cdt cp gren 32, bat fus mont 32, bat fus mont 96, rgt inf mont 30, br fr 9, attaché militaire à Rome.

<sup>4</sup> R. Lazzero, *op. cit.* p. 37.

<sup>5</sup> Selon l'Organisation des troupes 1938, certains régiments d'infanterie, recrutés dans la zone frontière et formés d'homme en âge de servir en élite, forment l'ossature de régiments frontière formés d'hommes appartenant à l'élite, la *landwehr* et le *landsturm*. Le commandant des deux formations est en principe le même.

glais, chargé de traiter avec les Alliés la reddition des troupes allemandes<sup>6</sup>. Sur ces entrefaites, les réserves d'explosifs et des autocars de la Kriegsmarine, qui ont rejoint pendant la nuit, arrivent à proximité du territoire suisse.

L'officier pressenti est le capitaine Alfredo Bernardoni, adjudant de régiment, seul anglophone; il est accompagné du capitaine Bruno Regli. Le drapeau suisse fixé à l'avant de la voiture, à l'arrière un drapeau blanc, le colonel Martinoni se joint à eux. Arrivés à Côme, ils rencontrent un général américain qui leur décrit une situation des plus explosives, n'excluant pas des combats sur territoire helvétique. On désigne le major Dewitt qui, escorté par des blindés, va suivre la voiture des émissaires jusqu'à la frontière puis, seul avec eux, parlera aux Allemands. L'Américain est un tankiste, énergique et efficace, ne perdant pas de temps en discussions. Il déclare sans ambages qu'il ne veut plus entendre parler de conditions de reddition. Les Germains doivent seulement déposer les armes et se rendre. Dewitt fait avancer les soldats de la Wehrmacht qui, un à un, déposent leurs armes. Le lieutenant tessinois André Tajana témoigne d'une scène étonnante: ces hommes, répartis sur deux rangs en bon ordre, pleurent d'humiliation, faisant encore

preuve de discipline. Désarmés, ils suivent à pied la colonne américaine en direction de Côme. Il est 13 h 15; tout s'est déroulé en quelque dix minutes.

Ricciotti Lazzero évoque le retour à Chiasso du colonel Martinoni. A peine arrivé, il reçoit un appel téléphonique du commandant du 3<sup>e</sup> corps d'armée, Herbert Constam, qui l'accuse d'avoir quitté son poste pour se rendre à l'étranger. Mario Martinoni tente d'expliquer son attitude et précise qu'avant de partir il a remis son commandement à un remplaçant. En vain! Dès le 30 avril, le lieutenant-colonel Piero Balestra assume par interim son commandement, Martinoni restant toutefois le commandant titulaire du régiment d'infanterie 32 jusqu'à la fin de l'année 1946. Le colonel EMG Emilio Lucchini lui succède en 1947. Les soldats tessinois apprennent avec stupéfaction la mise à l'écart d'un chef respecté. Le 29 avril déjà, le régiment 32 est retiré de la frontière, déplacé dans le val di Muggio et relevé par un corps de troupe uranais.

Le 30 avril, après avoir été reçu avec son successeur par le commandant de la 9<sup>e</sup> division, Samuel Gonard, le colonel Martinoni, épuisé, est hospitalisé à Locarno<sup>8</sup>. Tout le Tessin s'émeut; toutefois les ordres sont exécutés, non sans amertume. Par solidarité, les officiers de

son état-major ne parlent et n'écrivent plus qu'en italien, quitte à ne pas être compris de tout le monde. Dans la presse comme dans la population, ne s'exclame-t-on pas: «*Nessun ticinese ha tradito la patria*!» Cette ébullition occulte quelque peu le jeu des personnes et des circonstances. La situation n'est pas aussi évidente que la version généralement admise ne le laisse paraître.

## Une incompréhension réciproque

La version des faits qui vient d'être relatée doit être partiellement revue à la lumière de deux documents: la plainte du colonel Martinoni contre le colonel commandant de corps Constam, adressée le 15 mai 1945 au général Guisan<sup>10</sup>, la décision de ce dernier du 20 juin 1945. Sans entrer dans les détails, nous constatons que le colonel Martinoni reproche au commandant du 3<sup>e</sup> corps d'armée – et c'est l'objet de sa plainte – un traitement injuste dans les relations de service, un abus d'autorité et l'atteinte à l'honneur dans sa qualité de commandant de troupe et de citoyen tessinois<sup>11</sup>. Ces accusations ont pour cadre le service accompli par le régiment d'infanterie 32/régiment frontière 64, du 19 février au 17 mai 1945 et pour objet les modalités de subordination et d'engage-

<sup>6</sup> Dans le journal de combat du régiment 32, il est précisé que, le 28.04.45 à 1000, le commandant de régiment, l'adjudant et le capitaine Regli, se rendent à Côme: «(...) su invito dell' Cdo dell' Es (ercito) Sig. Magg. Bracher) per parlamentare con i Cdi. Alleati in merito alla resa dei militi tedeschi che affollavano la frontiera di Chiasso.» Berne, Archives fédérales, *Tagebücher der Einheiten und Stäbe*, E 5790/E.

<sup>7</sup> Armée suisse – Ordre de bataille, Berne, 1945, 1946, 194.

<sup>8</sup> Journal de combat du rgt inf 32. Berne, Archives fédérales.

<sup>9</sup> R. Lazzero: *op. cit.* p. 40.

<sup>10</sup> Col Martinoni Mario, « Al Commandante in capo dell' Esercito svizzero « Minusio, 15.5.45 (Collection particulière tessinoise).

<sup>11</sup> Der Oberbefehlshaber der Armee, *Entscheid*, N° 17830, A.H.Q. 20.6.45. (Collection particulière tessinoise).

ment des troupes dans la conjoncture du moment au sud des Alpes. Il faut savoir qu'à la fin de sa relève, le régiment restera en service pour assurer la sécurité à la frontière sous le nom de *régiment d'intervention du Tessin Sud*. Le fameux 28 avril 1945, date de l'entrevue de Côme, ce groupement de combat est renforcé par le régiment d'infanterie 21 aux ordres du colonel Stöcklin, en raison de la menace et de la fermeture totale des frontières qui sera effective le 29 avril. Le régiment Martinoni, remanié, est replié dans le Mendrisiotto. Le plus âgé des commandants de régiment reçoit le commandement le plus important en effectifs. Or, le 29 avril, à la suite d'une crise de nerfs, le colonel Martinoni doit céder son commandement au lieutenant-colonel Balestra et est mis en congé de maladie. A la fin de celui-ci, le 12 mai, le commandant de corps Constam prolonge ce traitement pour les cinq jours de service restants, ce qui est très mal compris<sup>12</sup>.

Les griefs du colonel Martinoni portent sur quelques faits essentiels :

1. Une demande d'engagement du Service complémentaire féminin (SCF) pour le service du mess des officiers de l'état-major du régiment, qui a été refusée par Constam pour le motif que plus aucune SCF ne doit être engagée auprès des troupes de la brigade frontière 9. Cette décision est considérée comme offensante pour les SCF tessinoises et tous les militaires de la brigade frontière 9.

2. L'emploi contesté d'une station radio, les changements



*Le colonel Martinoni à Côme.*

tactiques et la nouvelle subordination ordonnée par le commandant du 3<sup>e</sup> corps d'armée.

3. Surtout, des incidents de nature personnelle résultant de la situation à la frontière.

Reprenons brièvement le cours des événements tels qu'ils sont décrits dans la décision du général Guisan du 20 juin 1945. Le Département militaire fédéral a émis des ordres pour le comportement des troupes en temps de guerre<sup>13</sup>. Entre autres, l'internement uniquement des unités sanitaires allemandes. Le 28 avril, le major EMG Bracher s'informe de la situation à Chiasso auprès de Martinoni, qui propose d'interner aussi d'autres troupes de la *Wehrmacht* et d'envoyer un parlementaire en Italie. Après quoi, Martinoni part pour Côme où il s'entretient avec les commandements allemands et américains, dans le but de soulager son pays d'une menace évidente et de donner la possibilité aux Allemands de capituler. A son retour, Constam lui téléphone, le rendant attentif aux réserves d'usage dans une telle situation.

Martinoni se sent offensé par ces propos et rédige un rapport écrit. Sur ces entrefaites, et manifestement sans l'en avoir informé, des changements ont été apportés dans l'ordre de bataille des troupes du Tessin Sud. Exténué et froissé, Martinoni fait une crise de nerfs, ce qui, bien entendu, l'empêche d'assister au rapport du 29 avril sur le regroupement des formations. Soigné, il est transféré à la clinique S. Agnese à Locarno jusqu'au 11 mai. Il est convoqué, le 12, à un entretien personnel avec Constam qui, auparavant, lui a interdit de prendre congé de ses officiers et de récupérer ses affaires personnelles au PC du régiment.

En conclusion, le document cité mentionne que l'on ne peut reprocher au commandant du 3<sup>e</sup> corps d'armée d'avoir interrogé le colonel Martinoni par téléphone sur la situation à la frontière, ni de lui avoir fait part de ses remarques. Apprenant les détails, Constam reconnaît même, lors de l'entretien du 12 mai, l'utilité du déplacement de Martinoni à Côme. Mais, lors-

<sup>12</sup> Au rapport du chef de l'EMG du 28.4.45 à Burgdorf.

<sup>13</sup> Notamment, subordination à la 9<sup>e</sup> division et arrivée du régiment 21.

que ce dernier apprend qu'il bénéficie d'un congé médical supplémentaire, il se sent offensé, car il estime être guéri, en dépit du doute que Constanam semble éprouver et des menaces du colonel à son encontre.

Quoi qu'il en soit, le commandant du 3<sup>e</sup> corps d'armée est en droit de maintenir le colonel Martinoni à son régiment, même remanié. La guerre, est-il précisé, aboutit à des situations où la résistance nerveuse d'un commandant de régiment peut être soumise à une pression plus forte encore que celle éprouvée par le colonel Martinoni les 28 et 29 avril 1945. Ceci n'est pas exceptionnel et doit être apprécié calmement.

En conclusion, le général décide que la plainte du colonel Martinoni est justifiée quant à l'interdiction qui lui a été signifiée de retourner à son PC pour saluer ses officiers. Là, le commandant du 3<sup>e</sup> corps d'armée est allé trop loin. Cette mesure doit être réprouvée. Pour tous les autres points, la plainte est rejetée.

Peut-on parler d'injustice? En l'occurrence, la question essentielle de la justification de la démarche du colonel Martinoni auprès des belligérants est occultée par des malentendus et des mesures pour le moins maladroites mais partiellement compréhensibles, au vu de la tension générale et de sensibili-

tés diverses. Cependant, au-delà des vexations d'ordre personnel ou cantonal, fort regrettables certes, les règles à observer en temps de guerre engagent la communauté tout entière. La fin ne justifie pas forcément les moyens, tant s'en faut! Mais il y a des cas de conscience et de nécessité. Au vu de l'enjeu, des priorités et du résultat, l'initiative doit faire l'objet, après une juste sanction, d'un juste tribut. Jadis, en Autriche, l'ordre militaire le plus élevé, celui de Marie-Thérèse, avait été institué pour récompenser la victoire, fût-elle gagnée au prix de la désobéissance!

D.M. P.

### Halte sur toute la ligne!

## Sur la planification de l'armée pour l'année 2011

Il est étonnant de voir que le Département de la défense reporte aujourd'hui la nouvelle planification de l'armée à l'année 2011. L'ordre de bataille et les divers éléments de la planification sont pourtant publiés et il en ressort des informations sur un effectif de l'armée de 40000 à 50000 hommes. De plus, la nouvelle infrastructure est en fait déjà déterminée. Des considérations sur l'état des finances fédérales et sur la situation géopolitique actuelle sont utilisées pour justifier cette nouvelle réduction massive de notre armée.

Un autre scénario très risqué est pour l'instant tenu caché: l'adhésion à un dispositif militaire de l'Union ou à l'OTAN. Avec une armée de 40000 hommes, on nous affirmera que la défense autonome n'est plus possible et que la collaboration avec d'autres Etats est inévitable.

Le 18 mai 2003, le peuple suisse a voté pour une armée de 220000 hommes, non pas de 40000. On a toutefois largement mésestimé la portée du dangereux article 149 de la Loi sur l'armée et l'administration militaire. A la dégradation actuelle de la situation de l'armée et de la conception politique de l'indépendance de l'Etat, une seule réponse s'impose: **Halte sur toute la ligne!** Il n'en va pas seulement de l'armée, mais en fait de la Suisse elle-même.

Hans Wächter, président de l'Action Service Actif, Stein-am-Rhoin